

ECOLE DE DANSE

4EME ART - DIANE TSITERA

LE LABO - ECOLE DE DANSE 4EME ART - DIANE TSITERA
7 RUE JULES FERRY - 33350 CASTILLON - LA - BATAILLE

TEL 06786180 - email : diane.tsitera@orange.fr - site internet : www.quatriemeart.com
Facebook : Quatrième art - Cours de danse Diane Tsitera

REGLEMENT INTERIEUR – 2019 - 2020 CONDITIONS GENERALES DE L'ETABLISSEMENT

1. L'école est fermée **le dimanche, ainsi que les jours fériés**. Fermeture également durant le week-end de l'Ascension (du jeudi au dimanche inclus) – Le reste de l'année, nous suivons le calendrier scolaire ; de ce fait, les cours sont interrompus durant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps et vacances d'été).
2. **Inscription** : La fiche d'inscription de chaque élève doit être **complétée lisiblement et signée** par le ou les représentants légaux des élèves mineurs, ou par l'élève lui-même s'il est majeur.
3. Un **certificat médical** attestant que l'élève est apte à la pratique de la Danse, **est obligatoire**. Il est valable 3 années consécutives.
4. L'abonnement est obligatoirement **ANNUEL** (sauf pour les cartes 10) Les paiements interviennent obligatoirement soit par chèque en 1, 4 ou 10 chèques A REMETTRE A L'INSCRIPTION. Des paiements en espèces peuvent être acceptés en 1 fois (totalité de l'année). Le premier règlement comprend les frais annuels de dossier et d'inscription.
5. Le prix de l'abonnement a été calculé forfaitairement sur une période de **10 mois** pour les élèves DANSE / PILATES du 1ER cours du mois de septembre (ou du jour de reprise des cours) jusqu'au spectacle de fin d'année. Le prix tient compte des mois qui peuvent compter 2, 3, 4 ou 5 semaines de cours, et des vacances scolaires durant lesquelles l'école **SERA FERMEE (voir article 1)**.
6. Les cours manqués, quel qu'en soit le motif ne pourront être rattrapés.
7. **Aucun remboursement de tout ou partie du forfait ne sera consenti** en cas de cours manqués du fait de l'élève, sauf cas de force majeure (maladie dûment justifiée par un certificat médical pour un arrêt complet de la saison), ou en cas de jours fériés ou pour les périodes de vacances scolaires.
8. **Responsabilité** : La direction décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des affaires et effets personnels introduits par les usagers dans les locaux et aux abords de l'établissement. Il est donc fortement recommandé de ne laisser aucun objet précieux (téléphone, sac, bijoux, vêtements de marque etc....) dans les vestiaires communs. L'élève peut les déposer dans les casiers du studio prévus à cet effet.
9. **Communication** : Les informations sur les activités de l'école sont communiquées sur le site internet de l'établissement, facebook, ainsi que dans les espaces (hall, tableau d'affichage) destinés à cet effet.
10. **Photos et vidéos** : Des photos ou vidéos sont susceptibles d'être réalisées à l'occasion de certains cours et durant les répétitions et spectacles de l'école de Danse. Elles peuvent être publiées sur le site internet de l'école, utilisées sur différents supports édités (tracts, affiches, Dvd etc.) ou dans divers magazines et journaux qui éditent des articles sur l'école. En cas de désaccord, l'élève majeur ou le représentant légal de l'élève mineur doivent en faire état au moment de l'inscription (mention sur le formulaire d'inscription)
11. **Assurances** : Les prestations et les cours sont accessibles seulement aux personnes ne présentant pas de problème de santé incompatible avec la pratique de la Danse. Il est du ressort de l'élève majeur ou du représentant légal de l'élève mineur de s'assurer de l'aptitude à la Danse de celui-ci. L'école est couverte pour sa responsabilité civile.
12. **Règles de bonne conduite** : La direction se réserve le droit d'interdire l'accès de l'école à toute personne dont elle estime que le comportement ou la présence est susceptible de porter atteinte à la morale élémentaire, au respect des personnes ou à la sécurité.
13. **Obligations de l'élève** : Après son inscription, l'élève est tenu d'observer les consignes données par les professeurs de Danse, en matière de discipline, durant les cours ou en dehors de ceux-ci. Il doit respecter les règles de sécurité en vigueur, les règles d'hygiène de rigueur, les lieux et le matériel pédagogique. Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement et aux abords de celui-ci.
14. **Tenue** : Durant les cours de Danse, quel que soit le style, les cheveux doivent être obligatoirement attachés. **Pour la Danse Classique**, justaucorps, collants, ½ pointes et chignon sont **OBLIGATOIRES**. Le port de couvre-chef de quelque nature que ce soit (casquette, foulard, béret etc.) est interdit aussi bien pour les filles que pour les garçons dans l'établissement.
15. **Stationnement** : Il est impératif de respecter le stationnement (risque d'enlèvement des véhicules) et le voisinage.
16. **Ces conditions générales et le présent règlement intérieur sont réputés acceptés dès l'inscription.**